



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes assurant la fonction de responsable sûreté et employant des personnes effectuant les contrôles de sûreté 11.2.3.6 à 11.2.3.11.



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".



CONTENU

Théorie

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer.
- Connaissance du contrôle de la qualité aux niveaux interne, national, communautaire et international.
- Capacité à motiver les autres.
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

Durée à titre indicatif

10 h 30 (hors évaluation)

Prérequis

- Avoir suivi une formation 11.2.2.
- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

+ 33 1 48 16 37 24

✉ ifma@geh.aero

🌐 <http://ifma-formation.fr/>